

NOTE A L'ATTENTION DES ORGANISATEURS DE SESSIONS DE FORMATION DE COLLECTEURS GPS

L'ORGANISATION DES FORMATIONS DE COLLECTEURS GPS

Qui organise les sessions de formation ?

L'organisation des formations de collecteurs GPS est à l'initiative des Comités régionaux et départementaux, avec l'aide du formateur de leur région ou d'une région voisine. Les comités se chargent également de faire la promotion des formations qu'ils mettent en place.

Avant le début de la formation, le comité organisateur transmet à la FFE-CNTE une demande d'agrément de session de formation, précisant les dates et lieux de formations ainsi que le nom du formateur qui encadrera la session. Ces informations pourront être diffusées sur le site de la FFE, espace « Tourisme équestre », rubrique « gîtes et chemins ». Après validation du plan de formation, un agrément est délivré par FFE Tourisme.

A qui s'adressent les formations de collecteur GPS ?

Pour participer à une formation de collecteurs GPS, il faut **être majeur** et **être licencié à la FFE**.

En raison de la technicité de la formation, il est préférable que les stagiaires souhaitant s'inscrire aient déjà l'habitude de manipuler les GPS de randonnée et/ou qu'ils soient familiarisés avec les outils informatiques, la gestion des fichiers et dossiers informatiques (*copier/coller/couper – renommer – arborescence des dossiers, etc.*).

Les collecteurs GPS sont des bénévoles. Les inscriptions se font auprès des Comités organisateurs.

Le nombre de stagiaires ?

En raison de la technicité de la formation évoqué ci-dessus, il est préférable que le nombre de stagiaires soit **limités à 6 personnes** par formation voir 8 maximum s'ils sont familiarisés avec les GPS et/ou les outils informatiques.

Qui forme les baliseurs ?

Ce sont les formateurs de collecteurs GPS de la FFE-CNTE qui interviennent sur les stages de formation. Ils ont été formés pour cela. Actuellement, la FFE-CNTE dispose de 8 formateurs de collecteurs GPS répartis dans les régions (retrouvez la liste actualisée sur l'espace des comités sur le site ffe.com/tourisme).

La durée de la formation ?

La formation est prévue sur une durée de deux jours. En fonction des formateurs de collecteurs et des emplois du temps de chacun, celle-ci peut être effectuée sur deux jours consécutifs ou sur deux jours espacés de quelques semaines ou quelques mois, avec éventuellement une troisième journée de mise à niveau. Cette seconde possibilité est préférable et permet aux stagiaires de mieux d'assimiler les notions et de pratiquer entre les deux sessions.

Combien ça coûte ?

Le choix du financement des formations de collecteurs GPS est laissé aux CR/CD. Ils peuvent demander une participation financière aux stagiaires lors de leur inscription.

Quels sont les contenus de formation ?

La formation de collecteurs GPS est constituée :

- d'une **partie théorique** comportant une présentation du projet SIG de la FFE de numérisation des itinéraires équestres, sur le fonctionnement et le paramétrage des GPS (**durée conseillée : 4h**) ;
- d'une **partie pratique** sur l'utilisation terrain du GPS, l'utilisation du logiciel de cartographie et la mise en forme des données (**durée conseillée : 7h**).

Comment les stagiaires sont-ils évalués?

Aucun examen final n'est prévu, le formateur étant chargé d'évaluer les connaissances et compétences de chaque stagiaire tout au long de la formation ; à la fin de la session, il transmet à la FFE-CNTE un PV de formation indiquant « Acquis » ou « Non-acquis » pour chaque stagiaire. La FFE officialisera le statut des baliseurs équestres ayant la mention « Acquis » en l'inscrivant sur leur licence FFE et en publiant leur nom sur la liste officielle des collecteurs GPS.

Les stagiaires ayant validé leur formation se verront remettre par le formateur une attestation de suivi de formation ainsi que les documents techniques d'utilisation et de paramétrage du GPS et du logiciel de cartographie, reprenant toutes les notions et techniques qu'ils doivent maîtriser.

DOCUMENTS A ENVOYER A LA FFE-CNTE :

Avant la formation :

- le formulaire de **demande d'agrément** précisant les dates, lieux, déroulement, contact, etc. La session de formation sera alors inscrite au calendrier national diffusé sur le site de la FFE, espace « Tourisme équestre », rubrique « gîtes et chemins ». Un n° d'agrément pour cette formation sera délivré au comité organisateur.

Après la formation :

- le **PV de formation** rempli et signé par le formateur ;
- Les **attestations de suivi de formation de collecteurs GPS** remplies et signées par le formateur ;
- les **fiches de satisfaction** remplies par les stagiaires ;
- la **fiche de contact** et d'émargement des stagiaires ;
- la **fiche bilan** du formateur.

*Ces documents sont à envoyer par courrier à :
FFE Tourisme, Parc équestre fédéral, 41600 Lamotte-Beuvron
ou par mail à remi.thoret@ffe.com*